

Commission de la Défense

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2023

Ordre du jour :

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2023**
- 2. Echange de vues avec Monsieur Luc Frieden, Premier ministre, en amont du Conseil européen**
- 3. Adoption de la proposition de classement (tableau synoptique) des documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux du 02 au 08 décembre 2023**
- 4. Divers**

Les points 1, 3 et 4 concernent uniquement les membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région.

*

Présents : M. Guy Arendt, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, Mme Taina Bofferding, Mme Liz Braz, M. Alex Donnersbach, M. Emile Eicher, M. Félix Eischen, M. Georges Engel, M. Fernand Etgen, M. Marc Goergen, M. Fernand Kartheiser, Mme Sam Tanson, membres de la Commission de la Défense

Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Gilles Baum, Mme Liz Braz, M. Sven Clement, M. Yves Cruchten, M. Emile Eicher, M. Franz Fayot, M. Paul Galles, M. Patrick Goldschmidt, M. Gusty Graas, M. Christophe Hansen, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, Mme Sam Tanson, Mme Joëlle Welfring, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Mme Barbara Agostino, observateur

M. Luc Frieden, Premier Ministre

Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membre du Parlement européen

M. Claude Faber, du Ministère d'État

Mme Sarah Brock, Mme Elisabeth Funk, Mme Tania Tennina, Mme Danielle Wolter, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Diane Adehm, membres de la Commission de la Défense

M. Marc Baum, observateur délégué

Mme Diane Adehm, Mme Paulette Lenert, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. David Wagner, observateur délégué

M. Marc Angel, M. Charles Goerens, Mme Martine Kemp, Mme Tilly Metz, Mme Monica Semedo, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Gusty Graas, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

*

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2023

Le projet de procès-verbal est approuvé unanimement.

2. Echange de vues avec Monsieur Luc Frieden, Premier ministre, en amont du Conseil européen

• Intervention du Premier Ministre

Monsieur Gusty Graas (*du groupe politique DP*), Président de la Commission, ouvre la réunion et donne directement la parole au Premier ministre.

Monsieur Luc Frieden, Premier Ministre (*CSV*), fait état des échanges qu'il a eus depuis son entrée en fonction, notamment au niveau de l'Union européenne (ci-après « UE ») et de l'OTAN. Il précise que le nouveau gouvernement est proeuropéen et s'engage pour le renforcement de l'UE et l'avancement de l'intégration européenne.

Le Premier ministre reviendra ultérieurement sur l'OTAN, mais rappelle d'emblée que, pour des raisons historiques, le budget de défense du Luxembourg a toujours été petit. L'OTAN exige que ses membres allouent 2% de leur PIB aux dépenses en matière de défense. Pour le Luxembourg, le revenu national brut (RNB) est considéré. Il met en avant que le Luxembourg doit atteindre les 2% du RNB en priorisant les domaines de la lutte contre le terrorisme, de l'espace et du cyber. Il souligne que la défense couvre beaucoup plus d'aspects que seulement la guerre, voire l'armée.

Il affirme que l'ancien gouvernement a entamé ce chemin et que le nouveau gouvernement entend le poursuivre. Lors des six prochains mois, le gouvernement présentera dans ce contexte des solutions possibles. Le Premier ministre vise un agenda sur dix ans pour atteindre les 2% du RNB exigés et souligne que la Chambre des députés sera associée à ces débats.

Le Premier ministre passe ensuite au Conseil européen qui aura lieu les 14 et 15 décembre 2023.¹ Il précise que ce dernier sera précédé par une réunion des dirigeants de l'UE et des pays des Balkans occidentaux. S'ensuit le Conseil européen qui s'intéressera, entre autres, au soutien à l'Ukraine et à la révision à mi-parcours du budget de l'UE.

Il constate que les questions qui se posent demeurent inchangées au fil des ans. Il s'agit notamment de savoir s'il faut privilégier le renforcement ou l'élargissement de l'UE. En 2004, on est parvenu à la conclusion qu'il fallait privilégier les deux en même temps. En 2024 la conclusion reste la même. Il précise que l'élargissement ne peut pas être prorogé de manière indéfinie en raison des situations géopolitiques.

Il aborde l'envahissement de l'Ukraine et précise qu'il convient de réfléchir à l'organisation d'après-guerre, voire d'après-guerre froide. Selon lui, il est essentiel que tout soit mis en œuvre pour que l'ordre international soit organisé selon les principes de droit. Il juge inacceptable le fait d'envahir un autre État pour l'éliminer.

Le Premier ministre insiste sur la nécessité d'aider l'Ukraine à long terme et de manière structurelle. Il précise que les Ukrainiens désirent une aide structurelle pour se rapprocher de l'UE et de l'intégrer un jour, en tant que membre entier. Il évoque que pour l'ancien gouvernement, tout comme pour le gouvernement actuel, il s'agit là d'une procédure fondée sur le mérite. Il précise que l'adhésion à l'UE est conditionnée par le respect des critères requis.

Il affirme que la décision d'entrée à l'UE est hautement politique et a été accélérée en raison de la guerre. Il explique que le gouvernement luxembourgeois est d'avis qu'il faut suivre l'évaluation de la Commission européenne concernant l'adhésion de l'Ukraine. Il ajoute que le même principe s'applique à la Moldavie. Il est d'avis que la Moldavie a progressé et indique que le gouvernement luxembourgeois pense qu'il faut soutenir la proposition de la Commission européenne d'ouvrir les discussions avec ce pays. Il y a 35 chapitres à négocier ce que le Premier ministre estime être complexe et nécessitant du temps, aussi pour l'Ukraine.

Il estime également que l'adhésion de la Géorgie pourrait s'avérer être complexe. Le Premier ministre résume ses observations en accentuant qu'il s'agit de pays qui sont nouveaux, dans le sens où ils ont trouvé leur indépendance après l'effondrement de l'Union soviétique. Selon lui, il importe d'ouvrir les négociations avec ces pays en vue de les rapprocher. Selon lui, cela est également vrai pour les pays des Balkans.

Le Premier ministre partage qu'il a visité ces pays et témoigne de l'influence de la Chine, ainsi que d'un certain nombre de pays arabes qui comblent le vide en l'absence d'autres partenaires et donne l'exemple de la construction d'autoroutes dans les pays des Balkans.

Il se soucie du processus d'adhésion des pays des Balkans, car leur procédure d'adhésion stagne depuis quelques années. Il constate qu'ils doivent encore surmonter des obstacles et qu'il faut les soutenir dans cette entreprise.

Le Premier ministre rappelle la situation de conflit au Kosovo et met en avant que 5 pays membres de l'UE ne reconnaissent pas le Kosovo. Il souligne également les problématiques en « Republika Srpska » (République Serbe de Bosnie), ce qui pourrait causer des problèmes lors du processus d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine. Il ajoute que de manière générale, la candidature de cette dernière est positive, mais les discussions ne s'ouvrent que si elle remplit d'autres conditions. Il évoque aussi que la

¹ <https://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/european-council/2023/12/14-15/>

Serbie n'applique pas les sanctions contre la Russie. Il poursuit en expliquant que le Luxembourg va accompagner la Commission européenne dans ses analyses et la soutenir en se ralliant à ses décisions.

Il aborde ensuite le sujet de la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027, un autre dossier important figurant à l'ordre du jour du Conseil européen des 14 et 15 décembre 2023. Le Premier ministre explique qu'il ne s'agit pas d'un nouveau budget, mais d'un budget à long terme. Il est prévu d'en réaliser une révision à mi-terme pour prendre en compte les nouveaux éléments. Sont notamment visés le soutien à l'Ukraine, la migration et la dimension extérieure et les paiements d'intérêts au titre de « Next Generation EU ».

Dans le contexte de la révision à mi-parcours, on réclame actuellement 66 milliards d'euros de plus pour le budget de 2024 à 2027 de l'UE. La Présidence a essayé de négocier une augmentation 40 milliards d'euros. Il faut encore déterminer d'où cet argent est censé venir. Au cas où on aboutirait à une augmentation de 66 milliards d'euros « d'argent nouveau », cela aurait également un impact sur la contribution du Luxembourg. Cette dernière s'élèverait alors à environ 55 millions d'euros par année. Le Premier Ministre veut entendre les discussions au sein du Conseil européen et soutenir les propositions de la présidence du Conseil.

Monsieur Gusty Graas (du groupe politique DP) remercie le Premier ministre et ouvre l'échange de vues.

- **Echange de vues**

Monsieur Yves Cruchten (du groupe politique LSAP) se réjouit de l'orientation de la politique étrangère tout comme du soutien à l'Ukraine. Il trouve qu'il s'agit d'un moment crucial en raison de la politique intérieure des États-Unis, qui bloque un paquet d'aide dont a besoin l'Ukraine. Selon lui, il est important que l'UE réagisse et mette en pratique ses promesses rapidement. Le député espère que cela sera abordé lors du Conseil, tout en sachant que la Hongrie risque de bloquer ces discussions. Il saluerait des renseignements supplémentaires quant à la réaction de la Hongrie à la suite du Conseil.

Le député intervient ensuite sur les négociations d'adhésion de la Géorgie et rappelle une visite de travail d'une commission parlementaire de Géorgie à la Chambre des députés en novembre 2022, quelques mois après sa demande de candidature d'adhésion à l'UE.² Il souligne que la Géorgie devait, à ce moment-là, mettre en œuvre 12 recommandations sur lesquels la Géorgie a avancé de manière considérable. Il estime que la Géorgie devrait être reconnue comme candidate d'ici la fin de l'année.

Il rappelle les leçons du passé avec l'invasion de la Géorgie par la Russie en 2008 et estime que la réaction du Luxembourg n'était probablement pas adéquate considérant la situation actuelle en Ukraine. Il met en évidence l'importance de soutenir activement la Géorgie dans son processus d'adhésion au lieu de simplement la faire patienter.

Concernant la Hongrie, le Premier ministre réplique qu'il veut d'abord se faire une idée. Il souligne qu'il est normal que des pays remettent en question certains dossiers en raison de leurs particularités nationales respectives. En revanche, une UE ne peut pas fonctionner si un pays bloque chaque dossier. Il estime qu'il est inquiétant que la plupart des gens se focalisent sur le pays qui essaie de tout bloquer. La question fondamentale qui se pose est celle de savoir comment on veut gérer cette situation à long terme. Il

² <https://www.chd.lu/fr/node/987>

précise qu'en 2004, l'adhésion hongroise a fortement été soutenue par le gouvernement luxembourgeois après la guerre froide.

Madame Sam Tanson (*de la sensibilité politique déi gréng*) s'intéresse au sujet de l'OTAN. Elle revient sur l'intention du nouveau gouvernement de travailler dans la continuité des objectifs fixés par l'ancien gouvernement. Dans ce contexte, elle fait remarquer que le nouveau gouvernement semble être plus ambitieux en raison du calendrier serré pour mettre en place un plan détaillé pour atteindre les 2% du RNB. En se référant à l'accord de coalition, elle estime qu'il est plus intéressant de miser sur des investissements comme un hôpital militaire ou encore le domaine de l'espace. La députée demande au Premier ministre comment le gouvernement envisage de mettre en œuvre un plan permettant d'atteindre cet objectif dans un délai de 6 mois.

Ensuite, elle se renseigne sur la position du Luxembourg face à la situation au Proche-Orient, notamment sur l'intervention d'Israël dans la Bande de Gaza.

Elle salue également la continuité du soutien à l'Ukraine et la position luxembourgeoise vis-à-vis de l'élargissement de l'UE. Elle s'intéresse également à la position des pays membres de l'UE vis-à-vis de la Hongrie et veut savoir quelles concessions ont été faites à l'égard de la Hongrie.

En dernier lieu, la députée s'intéresse au cadre financier et veut savoir à quels montants s'élève la contribution luxembourgeoise.

Monsieur Sven Clement (*de la sensibilité politique Piraten*) s'intéresse aux deux autres points sur l'ordre du jour du Conseil européen. Il commence par le Proche et Moyen Orient et cite Monsieur Charel Goerens qui, lors d'un évènement, avait dit que : « We are a payer, not a player. »

Le député est d'avis que cette affirmation s'applique également au contexte actuel et trouve cela guère acceptable. Il est d'avis qu'il faut réfléchir à des solutions permettant de débloquer la situation. Il demande au Premier ministre quelle est la position du Luxembourg quant à la situation en Israël et Palestine. Il veut aussi savoir quelles pistes pourront renforcer la position de l'UE dans cette région et dans quelle mesure le Luxembourg soutiendrait cela.

Ensuite, le député souligne que la sécurité et la défense figurent sur l'ordre du jour du Conseil européen. Il demande quelles sont les pistes actuellement poursuivies par le Conseil dans ces domaines. Il veut aussi connaître la position du Luxembourg en demandant s'il poursuit plutôt l'autonomie stratégique souvent mise en avant par le Président français ou si elle va plutôt dans la direction d'un rapprochement des alliés traditionnels.

Monsieur Franz Fayot (*du groupe politique LSAP*) entend poser 4 questions différentes au Premier ministre.

Tout d'abord, il s'intéresse au cadre financier annuel et notamment au plan de relance et de résilience, aux nouveaux fonds ainsi qu'à la mutualisation de la dette qui a provoqué de longues discussions. C'est la première fois que l'UE a adopté une dette, et ce, dans le contexte de la Covid-19. Il veut encore savoir si le gouvernement luxembourgeois est favorable à ce principe ou s'il est en défaveur de l'idée d'une dette commune en se plaçant du côté de ceux qui demandent une certaine rigueur budgétaire et monétaire, comme notamment l'Allemagne. La question se pose ici pour l'architecture du pacte de stabilité de croissance.

Ensuite, il émet une observation dans le contexte de l'Ukraine. En parallèle des discussions sur l'adhésion de l'Ukraine, il y a celles relatives à sa reconstruction. L'ancien gouvernement avait entamé ces discussions auxquelles il y a participé en tant que ministre. Il informe le ministre du fait qu'il y a des pistes avec la ville de Kryvyi Rih dans laquelle Arcelor Mittal est présente. L'Ukraine est intéressée de collaborer avec le Luxembourg au niveau de l'industrie sidérurgique et dans le domaine des données.

La troisième question du député constitue plutôt une observation et concerne la défense. Il voit un grand potentiel qui peut être concrétisé dans le domaine de la défense, mais aussi dans l'économie de l'espace et de la cybersécurité. Il faut penser aux entreprises luxembourgeoises actives dans le secteur « New Space » lors de la préparation du plan relatif à l'OTAN.

En dernier lieu, il veut connaître la position du Luxembourg face à la proposition du Secrétaire Général de l'ONU en vertu de l'article 99 de la Charte des Nations Unies³, d'obtenir un cessez-le-feu humanitaire à Gaza sachant que les États-Unis l'ont refusée.

Madame Isabel Wiseler-Lima (députée européenne du Groupe du Parti populaire européen / CSV) revient d'une conférence au Sénat des États-Unis portant sur la sécurité. Elle a constaté la mise en évidence de la guerre hybride et estime qu'il faudrait mobiliser autant de moyens pour contrer au niveau non conventionnel de la guerre qu'au niveau conventionnel. Selon elle, le Luxembourg peut atteindre le même niveau d'efforts que d'autres pays dans le domaine non conventionnel. Concernant la guerre en Ukraine, elle félicite l'attitude du gouvernement luxembourgeois.

Elle fait savoir qu'elle est « Shadow Rapportrice » pour la Hongrie. Une question doit être mise en avant, à savoir celle de la mise en application de l'article 7⁴ qui est demandée de plus en plus. Elle est d'avis que cette question doit être abordée au niveau du Conseil, idéalement par le pays exerçant la présidence. La Hongrie aura la prochaine présidence. Ainsi, il faut prévenir et garder à l'esprit les difficultés qui pourront se présenter.

³ L'article 99 de la [Charte des Nations Unies](#) dispose que : « Le Secrétaire général peut attirer l'attention du Conseil de sécurité sur toute affaire qui, à son avis, pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales. » Voir aussi : <https://press.un.org/fr/2023/cs15518.doc.htm>

⁴ L'article 7 du [Traité sur l'Union européenne](#) dispose que : « 1. Sur proposition motivée d'un tiers des États membres, du Parlement européen ou de la Commission européenne, le Conseil, statuant à la majorité des quatre cinquièmes de ses membres après approbation du Parlement européen, peut constater qu'il existe un risque clair de violation grave par un État membre des valeurs visées à l'article 2. Avant de procéder à cette constatation, le Conseil entend l'État membre en question et peut lui adresser des recommandations, en statuant selon la même procédure.

Le Conseil vérifie régulièrement si les motifs qui ont conduit à une telle constatation restent valables.

2. Le Conseil européen, statuant à l'unanimité sur proposition d'un tiers des États membres ou de la Commission européenne et après approbation du Parlement européen, peut constater l'existence d'une violation grave et persistante par un État membre des valeurs visées à l'article 2, après avoir invité cet État membre à présenter toute observation en la matière.

3. Lorsque la constatation visée au paragraphe 2 a été faite, le Conseil, statuant à la majorité qualifiée, peut décider de suspendre certains des droits découlant de l'application des traités à l'État membre en question, y compris les droits de vote du représentant du gouvernement de cet État membre au sein du Conseil. Ce faisant, le Conseil tient compte des conséquences éventuelles d'une telle suspension sur les droits et obligations des personnes physiques et morales.

Les obligations qui incombent à l'État membre en question au titre des traités restent en tout état de cause contraignantes pour cet État.

4. Le Conseil, statuant à la majorité qualifiée, peut décider par la suite de modifier les mesures qu'il a prises au titre du paragraphe 3 ou d'y mettre fin pour répondre à des changements de la situation qui l'a conduit à imposer ces mesures.

5. Les modalités de vote qui, aux fins du présent article, s'appliquent au Parlement européen, au Conseil européen et au Conseil sont fixées à l'article 354 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Le Premier ministre rappelle qu'il se trouve au tout début de son nouveau mandat. Concernant l'OTAN, il précise que l'engagement d'atteindre les 2% du RNB a été pris il y a des années. Les Secrétaires généraux successifs de l'OTAN tout comme les présidents américains successifs ont insisté sur l'obligation de réaliser cet engagement.

Tous les pays membres de l'OTAN ont soumis un plan montrant comment ils comptent atteindre ces 2%. Si chaque pays soumet un plan, le Luxembourg est également tenu de le faire. Selon le Premier ministre, il s'agit d'une obligation morale sinon juridique. 20 pays ont déjà atteint les 2% et les autres disposent d'un plan. Le gouvernement luxembourgeois doit élaborer un tel programme pour l'été, en vue du sommet en juillet 2024 à Washington. Le Premier ministre ne peut pas encore se prononcer sur le contenu exact à l'heure actuelle et veut se concerter avec le ministre des Finances. L'entraînement des armées ou des livraisons dans d'autres pays sont des pistes à poursuivre. L'engagement lui semble clair, mais il reviendra là-dessus.

Concernant le Moyen Orient, le Premier Ministre ne pense pas que ce point prenne beaucoup de temps. La guerre en Ukraine occupera selon lui la place centrale lors des discussions, car l'Europe est totalement divisée sur cette question.

Il rappelle que la question de la Palestine a toujours été présente et ne sera pas résolue rapidement. A court terme, il est nécessaire de fournir une aide humanitaire.

Concernant la Hongrie, il met deux choses en évidence, à savoir la politique intérieure et l'argent bloqué au niveau européen.

Le Premier ministre intervient ensuite sur l'impact du cadre financier européen sur le Luxembourg. Dans le cas d'une dépense maximale, on atteindrait un montant autour d'environ quelques 50 millions d'euros par an. Il est cependant d'avis que le montant sera moins élevé car le paquet du cadre financier sera réduit par la volonté de beaucoup d'États.

Il aborde ensuite la sécurité en Europe. Il est d'avis que l'Europe doit poursuivre son effort pour acheter des moyens communs et pour devenir interopérable entre ses armées. Il pense que ce serait bénéfique pour l'UE d'avoir une armée commune tout en sachant qu'il ne vivra probablement pas sa mise en place. La grande question sera celle de se mettre d'accord sur le pouvoir de décision. Il est convaincu que la coopération transatlantique dans les affaires militaires s'impose à l'UE.

Le Premier ministre souligne encore que la révision à mi-parcours du budget à long terme de l'UE pour la période 2021-2027 figure sur l'ordre du jour du Conseil, la mutualisation de la dette n'est pas directement visée. Le Premier ministre est en défaveur de la mutualisation systématique des dettes sans que sa position soit aussi stricte que celle de l'Allemagne.

Il intervient ensuite sur la reconstruction de l'Ukraine que des projets constituant des pistes intéressantes existent, ce qu'il juge positif. Dans ce contexte, l'utilisation de fonds russes gelés pour la réalisation de ces projets est souvent thématifiée. D'un point de vue juridique cela est discutable. On pourrait éventuellement songer à l'utilisation des revenus extraordinaires, comme les intérêts de la Banque centrale de la fédération de Russie, une proposition qui pourrait éventuellement présenter une solution juridiquement acceptable.

Il revient sur l'observation de Madame Isabel Wiseler-Lima (*députée européenne du Groupe du Parti populaire européen / CSV*) et souligne qu'en effet, tout ce qui est hybride est important. Ce sont des moyens qui coûteront beaucoup d'argent mais qui seront des pistes qu'un petit État comme le Luxembourg peut poursuivre. L'économie et la recherche

doivent pouvoir en profiter. Ces dépenses devront être incluses dans le budget de la sécurité.

Le Premier ministre exprime sa volonté de venir régulièrement devant la Commission des Affaires étrangères et estime que cet échange est important de manière générale. Cet échange ne peut pas seulement se limiter à de simples questions et réponses, car il veut connaître la position de la Chambre. L'échange avec tous les partis représentés à la Chambre est utile pour la démocratie. Il ajoute que l'élargissement doit être discuté au sein de la Chambre.

Monsieur Christophe Hansen (du groupe politique CSV) salue l'ouverture de la Commission européenne et du Premier ministre vers élargissement, ou au moins le fait de donner une perspective à ces pays, à savoir les pays des Balkans, l'Ukraine et la Moldavie. Ce qui importe selon lui, c'est de devenir actif maintenant, notamment pour les rapprocher de l'Europe.

Il a une question concernant le pré sommet entre l'UE et les 6 pays des Balkans. Un plan de croissance de 6 millions d'euros est prévu pour ces pays. Il veut savoir si ce plan est concerné par les coupures prévues pour le budget.

Le député rappelle la politique étrangère et de sécurité commune au sein de l'UE qui contient, entre autres, des sanctions contre la Russie que les six pays en question devront soutenir. La Serbie est un candidat qui pourrait rencontrer des difficultés sur ce point. Il demande au Premier ministre s'il existe de plus amples informations concernant les positions de ces six pays.

Le Premier ministre clarifie que le budget prévu pour le rapprochement des pays n'est pas affecté par les coupures. Cela fait 20 ans que ces pays se trouvent dans une salle d'attente. Leur rapprochement de l'UE à travers un soutien dans l'élévation de leur niveau de vie et d'économie constitue une piste intelligente qui ne devra pas être touchée.

Concernant la Serbie, il n'a pas lu ou entendu qu'elle compte changer de position. Le Premier ministre mentionne la déclaration du Benelux qui rappelle que ces pays doivent respecter les lignes directrices européennes, c'est-à-dire non seulement les traités mais aussi la politique européenne et les mesures de sanction.

Monsieur Alex Donnersbach (du groupe politique CSV) pose une question concernant les aides militaires déployées en Ukraine. Il souligne que les démocraties doivent continuer à mener des débats tout en restant ferme pour être pris au sérieux, aussi par d'autres pays. Il demande des précisions par rapport aux aides militaires luxembourgeoises à l'Ukraine et les aides contenues dans le paquet européen.

Le Premier ministre assure que de manière générale, le Luxembourg et l'UE continueront à soutenir l'Ukraine.

Il donne une deuxième réponse en soulignant qu'il s'agit d'une réponse politique et non pas d'une réponse du gouvernement. Si cette guerre durait très longtemps, il deviendrait difficile de convaincre l'opinion publique à long terme et de justifier l'octroi de deniers publics à ce conflit.

En tant que gouvernement prêt à continuer à soutenir l'Ukraine avec ses partenaires, militairement et économiquement, ses membres maintiendront tous les efforts. Il poursuit que sur le terrain il n'y a pas de mouvement et cette guerre ne sera pas terminée demain.

L'échange de vues est terminé. Les membres de la Commission de Défense partent.

Monsieur Yves Cruchten (*du groupe politique LSAP*) rappelle que cet échange a eu lieu à la suite d'une demande émanant du groupe politique LSAP et se rassure de l'invitation systématique du Premier ministre dans la Commission.

Monsieur Gusty Graas (*du groupe politique DP*), Président de la Commission, confirme cela et réitère la volonté du Premier ministre de venir régulièrement en Commission.

3. Adoption de la proposition de classement (tableau synoptique) des documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux du 02 décembre au 08 décembre 2023

Monsieur Sven Clement (*de la sensibilité politique Piraten*) propose d'informer le Président de la Commission de l'Economie de la communication de la Commission européenne concernant l'initiative citoyenne « Fur Free »⁵. Cette proposition est retenue par la commission.

4. Divers

Monsieur Gusty Graas (*du groupe politique DP*) souligne que le Commissaire européen Nicolas Schmit sera accueilli à la Chambre le 18 décembre 2023 en vue de la présentation du programme de travail de la Commission européenne pour l'année 2024. Toutes les commissions parlementaires sont censées analyser le programme de travail de la Commission en amont.

Procès-verbal approuvé et certifié exact

⁵ https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:C_202301559